

Communiqué *Pour diffusion immédiate*

Centre mère-enfant **Une défaite pour le transport en commun à Québec**

Québec, le mercredi 10 mars 2004. Accès transports viables – le Regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et alternatifs du Québec métropolitain – profite de l'ouverture définitive du Centre mère-enfant pour dénoncer l'absence flagrante du "réflexe transport en commun" lors de sa construction. « En effet, c'est avec une grande déception que nous avons constaté qu'il n'y aurait pas d'abribus intégré à l'édifice de ce nouvel établissement. Celui-ci est situé à proximité de plusieurs commerces, bureaux et institutions. Cet arrêt de transport en commun est l'un des plus achalandés de la région. Dans ce contexte, la construction d'un abribus confortable, spacieux et chauffé intégré au Centre mère-enfant constituait une évidence », note Christian Savard, coordonnateur.

Pourtant, le projet du Centre mère-enfant comprend un stationnement de 575 cases qui a coûté 15 M\$. « Dans cette optique, il est difficile de comprendre pourquoi un abribus n'a pas été intégré au projet. Selon nos informations, un abribus de qualité aurait coûté entre 300 000\$ et 500 000\$. En fait, à un prix moyen de 25 000\$ la place, il aurait fallu sacrifier 20 places de stationnement sur 575 pour payer cet abri ! », poursuit M. Savard.

« Cette aire d'attente aurait eu le mérite d'assurer un confort supérieur aux utilisateurs qui attendent l'autobus, un peu comme les stations de Place Québec et du terminus d'autobus de Ste-Foy. Aujourd'hui, force est de constater que des centaines d'usagers du transport collectif, dont un travailleur sur sept du CHUL, qui utilisent cet arrêt devront finalement se contenter des petits abribus conventionnels. Il serait donc approprié d'imposer une norme qui oblige, dans le cas de la construction ou de la rénovation d'un édifice situé à proximité d'un arrêt de transport en commun, à l'intégrer à l'édifice », souligne Pascal Laliberté, président de l'organisme.

L'absence du "réflexe transport en commun" dans le cas du Centre mère-enfant est inadmissible lorsque l'on pense qu'il s'agit d'un établissement public de santé. Rappelons que des études démontrent que jusqu'à 8 % des morts non-violentes au Canada sont liées à la pollution atmosphérique, dont l'utilisation de l'automobile est en grande partie responsable. Investir dans les transports collectifs, c'est donc investir dans la santé et dans l'amélioration de la qualité de vie. « Par conséquent, il est primordial que l'intégration des transports collectifs et alternatifs devienne un réflexe, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un grand équipement public. À l'ère de Kyoto, il est inacceptable que le transport en commun n'ait pas été pris en considération dans un projet d'envergure comme celui du Centre mère-enfant », ajoute M. Laliberté.

« Pourquoi est-ce normal de dépenser 15 M\$ pour un stationnement automobile, mais qu'on refuse d'investir 300 000 \$ pour un abribus de qualité? Dans le futur, Accès transports viables entend être vigilant dans le cas de la construction de nouvel édifice et s'assurer que les intérêts des utilisateurs des transports collectifs et alternatifs sont pris en compte », conclut M. Laliberté.

-30-

Source : Christian Savard, coordonnateur
648-1242